

catégories 1 à 5 qui reçoivent leur pension, même si le décès du soldat n'est pas dû au service: l'article 9, qui a trait à la façon dont la pension sera versée aux veuves; l'article 10, qui prolonge de 5 à 10 ans la période durant laquelle la veuve d'un pensionnaire des catégories 1 à 5 peut recevoir une pension, à certaines conditions; enfin, l'article 15, qui a trait aux appels des décisions de la commission des pensions. Je propose donc, monsieur l'Orateur, d'envoyer un message au Sénat, l'informant que nous n'acquiesçons pas aux amendements qu'il a apporté aux articles 2, 6, 9 (alinéa 1a, 1b et i) 10, 15 et 16 du projet de loi (bill n° 255) tendant à modifier la loi des pensions, et cela pour les raisons suivantes:

Ces dispositions sont le résultat des recommandations de la commission royale qui a soumis à la Chambre, au cours de la présente session, ses conclusions sur les pensions, l'assurance et le rétablissement des soldats.

Quant à l'article 19, on considère qu'il est indispensable au bien-être des pensionnaires en général d'avoir un taux de pension fixe.

Le très hon. M. MEIGHEN: Est-ce qu'il n'y avait pas dans le comité qui a fait ces modifications un membre du Gouvernement (le leader du Gouvernement au Sénat) qui les a toutes approuvées?

L'hon. M. BELAND: On m'informe que l'honorable leader du Gouvernement au Sénat n'était pas membre du comité.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je suis informé du contraire. Mon honorable collègue prétend-il qu'il n'a pas approuvé ces amendements?

L'hon. M. BELAND: Je l'ignore.

(La motion est adoptée.)

Sur la proposition du très honorable M. Mackenzie King, la Chambre revient à l'article de l'ordre du jour intitulé: Affaires de routine.

ADOPTION D'UN RAPPORT DU COMITÉ DES BANQUES ET DU COMMERCE

M. THOMAS VIEN (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Boivin, l'adoption du treizième rapport du comité spécial permanent des banques et du commerce.

Le très hon. M. MEIGHEN: Quel est ce rapport?

M. VIEN: Je tiens à rappeler à mes honorables collègues que, le 9 juillet, le comité de la banque et du commerce a présenté un treizième rapport, contenant ses conclusions sur le rapport du docteur Tory relatif au crédit agricole, que la Chambre lui avait ordonné d'étudier. Voici quelles sont ces conclusions:

Votre comité a examiné le rapport du Dr Tory sur le crédit agricole.

Ce rapport fait voir que des neuf provinces du Canada, sept ont déjà dans leurs statuts des lois tendant à l'établissement de systèmes publics de crédit agricole; et

Considérant qu'une étude des systèmes existants dans ces provinces fait voir une diversité considérable de ces systèmes, quant à la méthode et quant aux détails également; et

Considérant que tous ces systèmes de crédit rural ont pour objet de procurer, en améliorant le régime des garanties, des prêts pour des fins agricoles à des taux d'intérêt moins élevés que ceux qui ont été en vigueur jusqu'ici; et

Considérant en outre qu'on peut se demander si cette fin pourrait être mieux atteinte par l'établissement d'un système fédéral fonctionnant dans les provinces ci-dessus mentionnées, outre les systèmes déjà existants et en concurrence avec eux ou dans les provinces où, de l'avis des autorités provinciales, le besoin ne s'est pas fait sentir assez pour justifier l'établissement d'un système semblable; et

Considérant de plus qu'il semblerait à propos, au double point de vue de l'efficacité et de l'économie, si l'on doit établir un système fédéral, que ce dernier fût uniforme par tout le Canada, ce qui nécessairement nécessiterait des pourparlers entre les autorités fédérales et les autorités provinciales,

Pour ces motifs, votre comité est d'avis que l'enquête sur ce sujet soit continuée, afin de démontrer s'il est possible de coordonner les différents systèmes de crédit rural maintenant en vigueur dans un système fédéral d'application générale; que l'on prépare une loi s'inspirant des recherches supplémentaires et tendant à parer au besoin de crédit des classes agricoles du Dominion, et que cette loi soit soumise au Parlement à la prochaine session.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je m'élève une fois de plus contre une motion tendant à l'adoption d'un rapport favorable à l'établissement d'un système très complexe, d'un rapport visant à obliger la Chambre à légiférer dans un sens déterminé d'avance.

L'hon. M. LAPOINTE: Mais seulement après qu'elle se sera renseignée.

(La motion est adoptée.)

LA CONFERENCE INTERALLIÉE

Le très hon. MACKENZIE KING: Je propose:

Que quinze cents exemplaires en anglais et cinq cents en français des dépêches qui se sont échangées entre les gouvernements britannique et canadien au sujet de représentation des dominions à la conférence interalliée qui doit se tenir à Londres le 24 juillet, dépêches qui ont été déposées à la Chambre aujourd'hui même, soient imprimés sans délai pour être insérés parmi les documents de la session, et que l'application de l'article 74 du règlement soit suspendue à cet effet.

(Cette motion est adoptée.)

LA COMMISSION DU BOIS A PÂTE

Le très hon. MACKENZIE KING: J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport de la commission royale sur le bois à pâte et de proposer:

Que soient imprimés sans délai quinze cents exemplaire en anglais et sept cents en français du rap-